

Instruction

Générale

colonial

Instruction n° 11-85-1903 concernant les mesures à prendre contre les maladies endémiques.

n° 11-85-1903

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
15 juin 1903

Numéro JO
n° 85 du 15/06/1903

Date du numéro
15 juin 1903

TEXTE INTÉGRAL

La larve du Culex, lorsqu'elle est au repos dans l'eau, a la tête en bas, dirigée vers le fond du liquide, tandis que la queue est à la surface, parce que c'est en cet endroit que débouche son tube aérifère. Vient-on à agiter le liquide, elle disparaît immédiatement vers la profondeur. On la ren- contre presque exclusivement dans les réservoirs d'eau artificiels tels que : bassins, citernes, rigoles, conduites d'eau, pots de fleurs, vases dans lesquels on met les pieds des lits pour se préserver des fourmis, boîtes de conserves ouvertes que les domestiques jettent dans les coins des cours; on peut également les rencontrer dans les mares et les cours d'eau. Stegomyia. — Le Stegomyia se rapproche du Culex comme forme, il se pose sur un mur de la même façon, mais il a les pattes zébrées et présente de plus cette particularité que la dernière paire est relevée sur le dos. Il pique dans le milieu de la journée et aime à déposer ses œufs dans les eaux croupies; aussi trouve-t-on ses larves dans les pots brisés, les bouteilles cassées, les boîtes de conserves vides, en un mot dans tous les récipients laissés en tas par les domestiques dans les dépendances des mai- sons où la surveillance du maître fait défaut. L'Anopheles, avons-nous dit, transmet le paludisme, mais à lui seul il ne peut l'engendrer, car tout insecte nouvellement éclos, qui n'a pas encore piqué un paludéen, est dépourvu de germes. D'autre part, on a constaté la présence d'Anopheles dans des régions indemnes, quant à présent, de paludisme. Pour que cette maladie éclate, trois conditions doivent se trouver nécessairement réunies : 1° Des malades atteints de paludisme; 2° Des Anopheles qui s'infecteront en suçant leur sang et qui piqueront ensuite des individus sains; 3° Des mares ou des marais où l'Anopheles pourra déposer ses œufs. MESURES A RENDRE POUR Ce TRE LE PALUDISME Les mesures à prendre pour combattre le paludisme découlent naturellement des données énoncées ci-dessus. La première consistera à traiter par les sels de quinine tous les gens, Européens ou indigènes, atteints de paludisme, afin de détruire les hématozoaires que charrie leur sang et les empêcher par suite de devenir un foyer de contagion pour les voisins. Le paludéen étant dangereux pour ceux qui l'entourent, on doit l'obliger à se soumettre à un traitement, et sous ce rapport l'indigène doit être tout particulièrement surveillé. C'est aux administrations locales qu'incombera ce soin, et ce sont elles qui devront également prendre les mesures nécessaires pour faire délivrer aux indigents de la quinine à bon marché. La seconde mesure sera dirigée contre les moustiques, dont il faut poursuivre la destruction avec un acharnement au moins égal à celui que ces insectes mettent à vous harceler de leurs piqûres. Il faut y mettre de la persévérance et ne pas croire la chose impossible; aussi allons-nous indiquer immédiatement les moyens de se débarrasser des moustiques.

(A suivre).